



HAL
open science

Les couleurs de la mariée dans le Sud-Est marocain

Marie-Luce Gélard

► **To cite this version:**

Marie-Luce Gélard. Les couleurs de la mariée dans le Sud-Est marocain. CNRS. Décors des corps, S, pp.99-106, 2010. hal-00583871

HAL Id: hal-00583871

<https://hal.science/hal-00583871>

Submitted on 6 Apr 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les couleurs de la mariée dans le Sud-est marocain

MARIE-LUCE GELARD

En milieu saharien, dans le Sud-Est marocain, les couleurs de la mariée sont l'emblème à la fois du mariage et de l'appartenance tribale. Elles ne peuvent être modifiées. Quelle est la signification à la fois pratique et symbolique de leur usage lors des cérémonies du mariage ? Ce propos s'appuiera essentiellement sur les enquêtes menées dans l'un des principaux villages de sédentarisation de la tribu berbère des Aït Khebbach : Merzouga¹.

TISLIT : MARIEE ET MARIAGE

Certaines couleurs associées en nombre restreint, deux ou trois seulement, permettent de manière quasi métonymique d'évoquer la mariée et par-delà le mariage. Il est difficile de traduire le terme berbère *tislit*, signifiant à la fois l'individu, c'est-à-dire la mariée, et le mariage lui-même. Si le rituel est une manière pour le groupe de se mettre en scène et d'être ainsi le support d'une identité tribale en perpétuel renouvellement, il manifeste aussi l'attachement du groupe à des valeurs collectives fondatrices. Parmi celles-ci, les références communautaires apparaissent primordiales. La célébration des mariages se déroule principalement l'été, en juin, juillet et août, et les alliances sont célébrées, de manière collective, dans la très grande majorité des cas².

Ces mariages « collectifs » consistent en célébrations simultanées d'unions de plusieurs couples. L'objectif de ce type de mariage n'est pas seulement d'ordre financier, point sur lequel on a beaucoup insisté ; il marque surtout l'importance des valeurs communautaires, familiales et tribales, face aux seules orientations individuelles. Généralement, il s'agit de mariages qui sont réalisés dans le cadre de la structure familiale, comme les mariages entre enfants de frères. Le mariage préférentiel avec la fille du frère du père – improprement qualifié de « mariage arabe » – a fait l'objet de nombreuses analyses en anthropologie sociale³, ce mariage reposant notamment le débat sur l'échange des femmes, au centre de l'analyse de

¹ La tribu, qui appartient à la grande confédération des Aït Atta, en représente la frange la plus saharienne. Elle compte parmi les groupes qui nomadisent encore au Sahara.

² En effet, dans le cadre des premiers mariages, ces derniers sont rarement réalisés pour un seul couple ; dans la plupart des cas, on choisit de marier, simultanément, des cousins indistinctement parallèles ou croisés, ou des frères. On relève aussi la fréquence de mariages collectifs réunissant des voisins, ces derniers attestant l'entre soi villageois sont très importants ; il s'établit alors une relation de « quasi-parenté ». Pour plus de détails sur les modalités et la variabilité des formes de parenté, voir Gélard 2004a, b et c.

³ Lévi-Strauss 1959, Cuisenier 1962, Bourdieu 1972, Lefébure 1976, Ben Salem 1982, Ravis-Giordani 1985, Caratini 1989, Ferchiou 1992, Bonte 1994.

Claude Lévi-Strauss (1949). Je ne développerai pas ce point, mais retiendrai celui des alliances collectives entre proches et, ici, entre « très proches ».

La forme singulière, c'est-à-dire collective, de ces alliances apparaît comme une spécificité berbère.

Dans le cadre des alliances collectives, deux à trois couleurs principales se dégagent : le blanc, le rouge et le jaune. Le blanc est une couleur bénéfique, toujours associée au bien être, à la prospérité (robe des animaux et production laitière) et au sacré (islam), essentielle pour le mariage. C'est la couleur du vêtement de la mariée⁴ ; il s'agit d'un tissu blanc brillant, non cousu, retenu aux épaules par des fibules. Ce vêtement ne doit pas être cousu dans la mesure où l'on considère que toute couture pourrait provoquer une fermeture du corps de l'épouse et entraver la consommation du mariage. Ce tissu servira de support à la manifestation visuelle explicite de la virginité qui, à Merzouga, est primordiale, ce qui n'est pas le cas dans tous les groupes. Le sang virginal doit maculer le vêtement blanc au matin du deuxième jour des cérémonies. Manifestation aussi de la capacité sexuelle de l'époux, et pas uniquement de la virginité féminine, le sang de l'hymen va s'associer au sang du rituel sacrificiel animal devant la tente.

DU BLANC AU ROUGE OU DU ROUGE DEVENU BLANC ?

La connotation bénéfique et propitiatoire qui s'associe à la couleur blanche est présente tout au long des cérémonies du mariage, lors de la préemption de la fiancée et au moment du sacrifice. Ainsi, le blanc s'associe aussi à la couleur rouge (sang, parure, sandale et henné) et, dans ce sens, ce n'est plus la symbolique qui est première mais, bien plutôt, comme le souligne Paulette Galand-Pernet (1985-1986), le fait que les termes mêmes issus de la racine berbère MLL (*amelal*, *tamelalt* : « blanc », « blanche », « le blanc », « la blanche ») se réfèrent à d'autres supports que ceux évoquant le blanc (soit la neige, le lait, le papier, le blanc d'œuf, la carnation, l'argile) et peuvent concerner des supports rouges, rougeoyant renvoyant explicitement à des notions de lumière, d'éclat et de reflets. C'est tout cela aussi que représente le tissu du drapé de la mariée qui n'est pas seulement de couleur blanche mais est aussi brillant, chatoyant et susceptible de renvoyer la lumière. Ainsi la couleur n'est pas seulement couleur.

De même, le port des bijoux traditionnels en argent renvoie au blanc, l'argent étant même désigné par ladite couleur. Les bracelets jumelés, moulés à pointes et à côtes, sont des objets particuliers qui vont représenter et figurer la mariée. L'aspect massif des bracelets est une donnée esthétique importante.

Quant au rouge, c'est la couleur dominante du voile de tête de la mariée qui soustrait totalement son visage à la vue. Les sandales doivent aussi, impérativement, être rouges. Les mains et les chevilles, seules parties du corps exposées au regard, sont recouvertes de henné, donc rouges également. De la sorte,

⁴ Il s'agit d'un drapé, on ne peut à ce titre parler d'une « robe ». La distinction entre vêtements cousus et vêtements drapés suppose des postures et des maintiens corporels distincts. Le port de drapés est systématique lors des mariages ; dans le quotidien, seules les plus âgées portent encore ce type de vêtement, les autres femmes utilisant des robes. Par contre, le voile de tête féminin qui est une sorte de châle très couvrant demeure porté par toutes ; il permet de dissimuler l'ensemble du corps et parfois le visage.

la mariée est associée visuellement à ces deux couleurs (le blanc et le rouge). Le rouge est référé au féminin et c'est aussi la couleur du henné⁵ dont seules les femmes se parent. Le rouge est pour beaucoup la couleur de la puissance, implicitement associé à la force à venir de l'épouse comme volonté d'entreprendre et comme puissance physique (santé du corps et fécondité).

Lors des premiers rituels du mariage, on assiste à un effacement des corps des mariées : seules les couleurs (le rouge et le blanc) ainsi que quelques objets vont représenter les épousées.

Les vêtements et les bijoux en argent sont le plus souvent prêtés par des femmes du village. Des raisons économiques peuvent expliquer ces circulations d'objets puisque chacune des pièces est très onéreuse, mais il semble que la raison en soit surtout d'ordre symbolique. En effet, ces objets qui caractérisent à eux seuls le mariage, et plus spécifiquement la mariée elle-même, sont des particularités de la tribu, des marques identitaires fortes⁶ ; ce sont ici la robe blanche, le voile rouge et les bijoux en argent. Les bijoux moulés sont ces lourds bracelets à côtés et à pointes, particularité des Aït Atta⁷.

Ces éléments et ces couleurs vont se substituer aux corps des époux en les figurant aux yeux des assistants, les premières cérémonies ayant lieu sans le couple de mariés. Ce sont les *isnains* (personnages mandatés par le marié et qui prennent en charge les cérémonies) qui vont présenter ces objets de manière très ostentatoire lors du dépôt du trousseau à l'initiative du marié. Ces objets, par leur couleur, figurent ainsi le couple lui-même, puisque c'est dans le pantalon blanc du marié que sont contenus tous les éléments à destination de l'épouse, exception faite du drapé blanc et des bijoux déposés à part sur une panière ou un plateau. Les bijoux, la « robe » et le voile sont les premiers objets qui symbolisent et représentent la mariée. Il est donc intéressant de noter que ces éléments circulent entre les individus ; ils ne font pas l'objet d'une appropriation individuelle par les mariées. En d'autres termes, les montrer de manière ostentatoire n'est pas destiné à manifester leur prestige ou leur valeur (comme cela peut être le cas d'autres biens offerts) puisqu'il s'agit d'objets qui désignent la mariée et, ici, « une mariée type ». C'est avant tout une manière de fêter l'événement, l'alliance, en évoquant la femme, l'épouse manifestée par sa représentation, sa figuration en « objets » et « en couleurs ».

Ces éléments sont aussi ceux qui constituent les jouets des fillettes, qui ne jouent pas à la poupée mais « à la mariée ». Celle-ci est désignée par l'expression *tislit n-aghanim*, « la mariée de roseau », car l'armature de la figurine est faite d'un roseau. Le jouet est la stricte représentation des éléments qui manifestent une mariée, soit à nouveau le drapé blanc et le voile de tête rouge. Toujours ces deux couleurs dominantes.

Rituels du mariage et couleurs : identité tribale

⁵ Il s'agit d'un rouge très sombre presque noir.

⁶ En général, les bijoux et la coiffe sont des marques distinctives nettes des appartenances tribales. À propos des bracelets d'argent moulé à pointes et de leur caractère massif (500g environ), les mariées qui les portent par deux ont donc à chaque bras un kilogramme d'argent, voir Rabaté 1996 : 160.

⁷ Un cercle de cuir sépare les deux bracelets pour éviter les pincements de la peau.

Ces deux couleurs président aussi aux cérémonies du mariage et sont utilisées dans la ritualisation des moments clés.

Le blanc pour les raisons qui se réfèrent à la symbolique évoquée et à la prémonition espérée pour le couple : fécondité et accord. Le blanc est alors utilisé en direction explicite des deux époux. C'est le cas le premier jour du mariage lorsque l'un des *isnain* arrive dans la famille du marié, dépose à terre son turban blanc comme un « chemin » sur lequel la mariée marche pour aller jusqu'à la tente cérémonielle. Le voile masculin (turban/chèche) représente le passage et le chemin blanc, entendu sans entraves, vers une autre vie : la vie chez les parents du marié.

La couleur blanche préside aussi au matin du deuxième jour, point culminant des cérémonies lors du sacrifice devant la tente, c'est à un *isnain* à nouveau de mettre devant les mariées son voile de tête blanc pour que les mariées regardent à travers celui-ci – qui est transparent – « l'autre belle vie ! », dit-on, et, dans ce cas, « le blanc, c'est toujours un signe de joie » (fig. 1). On comprend que ce voile ne préside nullement à une séparation même symbolique entre les hommes et les femmes, comme cela a été parfois avancé, mais qu'il s'agit bien d'un jeu de transparence et d'une vision au travers de la couleur. Le blanc s'associe à la pureté, renvoyant à l'entente, à l'accord et à la coopération. Le tissu doit impérativement être éclatant et sans taches, ce qui serait un signe de tristesse et de difficultés à venir pour le couple. Cette thématique à la fois de la blancheur et de la pureté est présente dans tout ce qui fait référence à l'absence de mélange. Par exemple, les rêves prémonitoires mettent souvent en scène, en guise de mauvais présage, le fait que l'eau d'une source ou d'un canal d'irrigation se trouble soudain.

Le blanc sera dans la même perspective ce qui renvoie à l'avenir radieux mis en scène lors du départ définitif des épouses de la tente cérémonielle⁸ pour se rendre au domicile de leurs époux. Ce sont les mariés qui viennent en cortège chercher leurs épouses. Leurs tenues sont aussi dominées par les deux couleurs rouge et blanche. Ils font face à leurs épouses qui, le visage toujours dissimulé sous un voile masculin blanc, vont avancer, alors qu'eux-mêmes reculent vers leur domicile. Il se joue ici un jeu de transparence (fig. 2). Cette avancée des épouses sous le signe de la blancheur, de l'éclat, des reflets et de la lumière évoque les mêmes motifs à venir : joie, entente et accord.

Le dévoilement des épouses aura ensuite lieu à l'intérieur du domicile marital à la fin des cérémonies.

En parallèle de l'évocation pratique et symbolique du blanc, je soulignerai pour terminer l'importance de la seconde couleur dominante, le rouge. Celle-ci est pleinement associée au féminin ; c'est le cas du henné. Ce dernier entre dans l'idéal ou les canons de la beauté féminine. Les hommes ne l'utilisent pas comme parure mais uniquement comme remède. Le rouge est aussi la couleur d'un autre objet signifiant à la fois du mariage et du monde féminin : il s'agit du coffre de la mariée ; ce dernier est un objet important dans lequel les mariées enferment leurs parures, bijoux et parfums précieux. Et au final, le sang virginal associé au versement du sang animal lors du sacrifice sanglant conforte l'importance de cette seconde couleur comme support et comme manifestation du mariage et de l'identité du groupe. En

⁸ Il existe de nombreux rituels durant les journées du mariage (de trois à sept jours), qu'il n'est pas possible de détailler ici.

effet, le vêtement blanc de la mariée, maculé du sang de l'hymen, fait partie des expositions visuelles indispensables lors des cérémonies du mariage ; c'est le moment de l'intronisation définitive de l'épouse dans la famille de son mari.

De la sorte, le rituel du mariage reproduit le procédé d'agrégation tribale ancien. Ce dernier consiste, par l'entremise du sacrifice sanglant⁹ effectué devant la demeure d'un homme ou d'un groupe, à se placer sous sa protection et à intégrer, de manière définitive, le destin du groupe ainsi sollicité. Le parallèle est évident dans le cadre du mariage, le sacrifice ayant lieu le matin qui succède à la consommation¹⁰ du mariage devant la tente représentant la demeure, celle-ci « idéalisée » en contexte sédentaire. Les hommes demandent symboliquement, par le biais du sacrifice sanglant, une intégration des épousées, et l'on pourrait aussi se demander s'ils ne souhaitent pas, par ce geste sacrificiel, s'intégrer à la famille de leur épouse ?¹¹

En conclusion, deux couleurs principales manifestent à la fois le mariage et l'attachement des Aït Khebbach aux référents identitaires de la tribu. Le rouge et le blanc sont les couleurs à la fois du mariage et des mariées, le mariage étant aussi, et peut-être surtout, une véritable allégorie de la féminité. L'immobilité complète des mariées durant la quasi-totalité des cérémonies conforte l'idée selon laquelle il s'agit d'un « modèle » se référant à l'identité du groupe et non à la seule évocation individuelle. La femme/épouse ici célébrée renvoie à la stabilité et à la permanence de la tente durant les cérémonies puisque cette dernière n'a pas de rôle fonctionnel en contexte sédentaire. Le mariage se réfère alors à des données parentales antérieures où les liens utérins sont mis en avant, le mariage passant par l'édification même de la tente (objet et propriété des femmes)¹². Le fait qu'on ne puisse distinguer les mariées relève du même principe et l'immobilité à laquelle les épouses sont contraintes participe aussi de cette dilution – qui n'est pas disparition – de l'individu dans la communauté. En effet, si l'on reconnaît souvent les individus à leur maintien et à leur manière de se mouvoir, ceci est devenu impossible face à ces mariées immobiles.

Si le corps est le lieu de la matérialisation même du mariage, ce sont alors les couleurs qui ressortent très clairement, le blanc et le rouge, qu'on ne distingue pas forcément, le blanc lumineux évoquant le rouge rougeoyant comme couleur de la mariée et comme référence explicite à l'appartenance tribale.

⁹ Qui n'a rien à voir avec un précepte religieux ; aucune intercession divine ici.

¹⁰ Faute d'un terme plus approprié et plus élégant.

¹¹ L'ambiguïté demeure, d'autant que les références à une origine touarègue des Aït Khebbach (Hoggar) paraît historiquement attestée ; or, l'on sait les modes d'apparementement utérins chez ces derniers et le fait que le mari soit un invité dans la tente de son épouse.

¹² En contexte sédentaire, la tente demeure un objet indispensable, mis en scène lors des cérémonies coutumières du mariage, rituel qui manifeste par nature celui de la pérennité du groupe, où la tente cérémonielle souligne l'attachement identitaire des Aït Khebbach sédentarisés à leur ancien mode de vie nomade. Pour plus de détails voir Gélard 2008.

BIBLIOGRAPHIE

- BONTE P. (éd) 1994, *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, EHESS.
- BEN SALEM L. 1982, « Intérêt des analyses en termes de segmentarité pour l'étude des sociétés du Maghreb », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* 33 : 113-135.
- BOURDIEU P. 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, Droz.
- CARATINI S. 1989, « À propos du mariage "arabe". Discours endogame et pratiques exogames : l'exemple des Rgaybat du nord-ouest saharien », *L'Homme* 110 : 30-49.
- CLAUDOT H. et HAWAD M. 1984, « Ébawel/éssuf. Les notions d'"intérieur" et d'"extérieur" dans la société touarègue », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* 38 : 171-179.
- CUISENIER J. 1962, « Endogamie et exogamie dans le mariage arabe », *L'Homme* 2 : 80-105.
- FERCHIOU S. (éd), 1992, *Hasab wa nasab, Parenté, Alliance et Patrimoine en Tunisie*, Paris, CNRS.
- GALAND-PERNET P. 1985-1986, « 'Blanc', lumière, mouvement. À propos de l'origine des termes de couleur en berbère », *Littérature Orale Arabo-Berbère* 16-17 : 3-20.
- GELARD M.-L. 2004a, « Modifications et ajustements événementiels des parentés électives dans le Sud-Est marocain », *Awal* 29 : 51-64.
- GELARD M.-L. 2004b, « Protection par le sang et accord par le lait. Pacte d'alliance et de colactation dans la tribu des Aït Khebbach (Sud-Est marocain) », *Études Rurales* 170-171 : 9-28.
- GELARD M.-L. 2004c, « Agnatic Ideology and Uterine Values a Berber-Speaking Tribe (South-East Morocco) », *Anthropos* 99-2 : 565-572.
- GELARD M.-L. 2008, « De la tente à la terre, de la terre au ciment... Persistance et permanence de la tente dans un village de sédentarisation (Merzouga, Maroc) », *Socio-Anthropologie* 22 : 123-143.
- LEFEBURE C. 1976, « Le mariage avec les cousins parallèles patrilatéraux et l'endogamie de lignée agnatique : l'anthropologie de la parenté face à la question de l'endogamie », dans *Production, pouvoir et parenté dans le monde méditerranéen*, Paris, Aedas/Geuthner : 195-207.
- LEVI-STRAUSS C. 1967 (1949), *Les structures élémentaires de la parenté*, MSH/Mouton & Co, Paris-La Haye.
- LEVI-STRAUSS C. 1959, *Entretiens pluridisciplinaires sur les sociétés musulmanes*, EPHE, 6^e section.
- RABATE J. et M.-R. 1996, *Bijoux du Maroc*, Aix-en-Provence, Edisud/Le Fennec.
- RAVIS-GIORDANI G. 1985, « Sur l'endogamie et l'exogamie méditerranéennes », dans *Hommage à G. Granai*, Aix-en-Provence : 345-357.